

Séance du Conseil Communal du 7 décembre 2022

Résumé des points
inscrits à l'ordre du
jour

Séance publique

Marchés publics

1 - Fournitures de matériels de signalisation pour les services techniques de la Ville de Chimay - Approbation du cahier des charges et du mode de passation du marché.

Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges N° 2022-097 relatif au marché "Fournitures de matériels de signalisation pour la Ville de Chimay." établi par le Service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 16.512,80 € hors TVA ou 19.980,50 €, 21% TVAC.

Le marché passera par la procédure négociée sans publication préalable.

2 - Réfection de la Place de Baileux - Approbation du cahier des charges et du mode de passation du marché.

Le conseil est invité à approuver le cahier des charges N° 2022-099 relatif au marché "Travaux de réfection de la Place de Baileux." établi par le Service Finances. Le montant estimé de ce marché s'élève à 48.929,57 € hors TVA ou 59.204,77 €, 21% TVA comprise.

Le marché passera par procédure négociée sans publication préalable.

3 - Désignation d'un Auteur de projet pour le projet de « Construction d'un nouveau complexe scolaire à BAILEUX » - Approbation du cahier des charges et du mode de passation du marché.

La Ville de Chimay a obtenu un subventionnement pour la construction d'un établissement scolaire réunissant les implantations de Baileux. Afin de mettre en œuvre le projet il est nécessaire de désigner un auteur de projet.

Le Conseil est donc invité à approuver le cahier des charges N° 2022-098 relatif au marché "Désignation d'un auteur de projet pour le projet de « Construction d'un nouveau complexe scolaire à la rue des Battis à 6464 BAILEUX". " établi par le Service Finances. Le montant estimé de ce marché s'élève à 245.000,00 € hors TVA ou 296.450,00 €, 21% TVAC.

Le marché passera par la procédure ouverte

4 – Régie communale des Eaux – Marché public de services -Approbation de la convention pour des missions particulières avec l'Intercommunale Namuroise des Services Publics INASEP en application de l'exception In House

Le Conseil est invité à approuver une convention pour des missions particulières avec l'INASEP, en application de l'exception IN HOUSE à savoir :

- les prélèvements et analyses des eaux de distributions suivant le plan de contrôle annuel approuvé par le SPW y compris retest ou demande spécifique complémentaire.

- Les prélèvements analyse des eaux brutes suivant le programme de Contrôle de surveillance générale sur eau brute (captage) et suivant le programme des Survey Nitrates sur eau brute, y compris re-test ou demande spécifique complémentaire.

Finances

5 – Budget Communal ordinaire et extraordinaire - Exercice 2023 – Approbation

Le Collège demande au Conseil communal d'approuver le Budget 2023 de la Ville de Chimay présentant un léger boni.

6 - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques exercice 2023

Renouvellement de la taxe au taux actuel

La commune devant se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public, il est établi, pour l'exercice 2023 une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à charge des habitants du royaume, qui sont imposables dans la commune au 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice d'imposition.

La taxe est fixée à 8% de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice, calculé conformément aux dispositions du Code des Impôts sur les revenus

Le Conseil est invité à approuver cette taxe.

7- Taxe additionnelle au précompte immobilier exercice 2023

Renouvellement de la taxe au taux actuel

La commune devant se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public, il sera perçu pour l'exercice 2023 au profit de la commune, DEUX MILLE CINQ CENTS centimes additionnels au principal du précompte immobilier.

Le Conseil est invité à approuver cette taxe

8 – Intercommunale des Sports – Prise en charge du déficit de l'exercice 2020 – Décision

Le collège demande au Conseil de prendre en charge le déficit de trésorerie de l'Intercommunale "Sports & Loisirs" du Sud-Hainaut, tel qu'arrêté par l'Assemblée générale en séance le 16 mars 2022, pour un montant de 199.849,20 €.

9 - CPAS - Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2022 – Tutelle

Le Conseil doit se prononcer en tant qu'autorité de tutelle sur la modification budgétaire n°2/2022 du CPAS de Chimay.

10 - Vente de lots de bois de chauffage 2023

Le Conseil communal est invité à approuver le cahier des charges pour la « Vente publique par soumission de lots de bois de chauffage dans les bois de la Ville de Chimay ». La prochaine vente de bois est prévue le 7 janvier 2023 et comprendra 146 lots de bois de chauffage sur pieds et 6 de plus ou moins 20 stères de bois façonnés par les services communaux.

11 – Fabriques d'églises - Budget 2023 fabrique d'église de Salles

Il appartient au Conseil communal d'approuver le budget 2023 de la Fabrique d'église de Salles voté en séance du 17/10/2022.

12 - Assemblées Générales

12.1 - Assemblée Générale stratégique de l'Intercommunale INTERSUD - 12 décembre 2022

L'assemblée générale de l'Intercommunale INTERSUD se tiendra le 12 décembre 2022. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du Plan stratégique 2023-2025
2. Démission / Nomination

Le Conseil est invité à ratifier cet ordre du jour.

12.2 - Assemblée générale ordinaire IMIO le 13 décembre 2022 à 18h

L'assemblée générale IMIO se tiendra le 13 décembre 2022. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation des nouveaux produits et services.
2. Point sur le plan stratégique 2020-2022.
3. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2023.
4. Nomination de madame Sophie Keymolen au poste d'administrateur représentant les provinces.

Le Conseil est invité à ratifier cet ordre du jour.

12.3 - Assemblée Générale ordinaire de l'Association Intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud Namurois - 14 décembre 2022

L'assemblée générale De l'Association Intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud Namurois se tiendra le 14 décembre 2022.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 juin 2022.
2. Approbation du plan stratégique 2023 et du budget 2023.
3. Marché public du réviseur

Le Conseil est invité à ratifier cet ordre du jour.

12.4- Assemblée Générale ordinaire de l'Association Intercommunale Générations en Thiérache le 15 décembre 2022 à 19h

L'assemblée générale de l'Association Intercommunale Générations en Thiérache se tiendra le 15 décembre.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Approbation du projet de procès-verbal de l'Assemblée générale du 22/06/2022
- 2 - Plan stratégique et budget 2023-2024 -2025 - Approbation.
- 3 - Mandat du réviseur d'entreprises - Ratification de la décision de l'attribution du marché par le Comité de Gestion du 17/06/2022.

Le Conseil est invité à ratifier cet ordre du jour.

12.5 - AG Ordinaire IGRETEC - 15 décembre 2022

L'assemblée générale IGRETEC se tiendra le 15 décembre 2022.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Affiliations/Administrateurs;
2. Dernière évaluation du Plan stratégique 2020/2022 et Plan Stratégique 2023/2025;
3. Recapitalisation de SODEVIMMO
4. Tarification des missions IN HOUSE .

Le Conseil est invité à ratifier cet ordre du jour.

12.6 - Assemblée Générale ordinaire Association Intercommunale des Sports du Sud Namurois et du Sud Hainaut le 15 décembre 2022

L'assemblée générale de l' Association Intercommunale des Sports du Sud Namurois et du Sud Hainaut se tiendra le 15 décembre 2022.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Constitution du bureau de l'Assemblée Générale – Nomination de deux scrutateurs;
2. Lecture et approbation du P.V. de l'Assemblée Générale en date du 22 juin 2022 ;
3. Evaluation annuelle 2022 du Plan stratégique triennal 2020 - 2021 et 2022 et ses prévisions financières

4. Plan Stratégique Triennal 23/24/25 et ses prévisions budgétaires
5. Budget 2023

Le Conseil est invité à ratifier cet ordre du jour.

12.7 - Assemblée Générale INASEP le 21 décembre 2022

L'assemblée générale INASEP se tiendra le 21 décembre 2022.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Proposition de plan stratégique 2023-2024-2025 (inclus 3ème évaluation plan stratégique 2020-2022)
2. Information sur l'exécution du budget 2022, projet de budget 2023 et fixation de la cotisation statutaire 2023
3. Proposition d'approbation du plan financier pluriannuel 2023-2025
4. Augmentation de capital liée aux activités d'épuration, demande de souscription de parts "G" de la SPGE
5. Proposition de modification du Règlement général du Service d'études de l'INASEP (SEA) et adaptation du tarif et des missions à partir du 01/01/2023
6. Proposition de modification du Règlement général du Service d'assistance à la gestion des réseaux et de l'assainissement AGREA à partir du 01/01/2023
7. Information sur les nouvelles affiliations au Service d'aide aux Associés.

Le Conseil est invité à ratifier cet ordre du jour.

12.8 - Assemblée Générale Ordinaire IPALLE - 22 décembre 2022

L'assemblée générale IPALLE se tiendra le 22 décembre 2022.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Approbation du Plan stratégique 2023-2025
- 2 - Remplacement d'administrateurs
- 3 - Modifications statutaires

Le Conseil est invité à ratifier cet ordre du jour.

12.9 - Assemblée Générale ordinaire des associés de l'Intercommunale AIESH le 22 décembre 2022

L'assemblée générale de l'AIESH se tiendra le 22 décembre 2022.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 – Désignation des scrutateurs et vérification des parts sociales.
- 2 – Lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2022.
- 3 – Lecture et approbation de la Région Wallonne – Comptes annuels 2021 – Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2022.
- 4 – Désignation d'un Commissaire-Réviseur conformément aux articles 49 et 50 des statuts de l'AIESH – Fixation de la rémunération du Commissaire-Réviseur – Approbation.
- 5 – Ratification ou désignation de la décision du Conseil d'Administration du 20 septembre 2022 concernant la récupération de mandat d'un administrateur.
- 6 – Rapport du Conseil d'Administration – Plan Stratégique 2023-2025.

Le Conseil est invité à ratifier cet ordre du jour.

13 – Plan EZCharge – Déploiement de bornes électriques de chargement sur le territoire communal – Adhésion au plan de sélection d'emplacements

Le Collège demande au Conseil de marquer son accord sur le principe d'adhésion de la Ville de Chimay au plan de déploiement wallon de bornes électriques de chargement de véhicules motorisés quatre roues, ainsi que sur les emplacements pressentis pour l'installation de bornes sur le territoire communal, moyennant règlement préalable des questions liées à l'exclusivité de concession accordée à la société ZE-MO et avis préalable favorable du SPW - Mobilité et Infrastructures pour les emplacements choisis situés en bordure de voiries gérées par ses services

14 - Budget 2023 de la Régie Communale des Eaux de la Ville de Chimay - vote de deux douzièmes provisoires pour les mois de janvier et de février 2023

Le budget 2023 de la Régie Communale des Eaux de la Ville de Chimay n'ayant pu être établi et arrêté par le Conseil communal, le collège demande au Conseil de voter 2 douzièmes provisoires pour janvier et février 2023 afin de disposer de crédits provisoires nécessaires pour le règlement des dépenses obligatoires ainsi que celles indispensables pour assurer la vie normale des services de la Régie des Eaux.